

Canoe-Kayak



Centre Nautique de Chaumont-Choignes

Locations de Kayak

Possibilité de louer des kayaks pour une durée de 2h/2h30 sur la Marne en totale autonomie entre Choignes et Chamarandes

Les conditions :

- Réservation obligatoire par tél.
- Un adulte mini dans le groupe de mini 2 personnes
- Savoir nager et port de basket obligatoire
- Un change est conseillé

Tarif dégressif selon le nombre de personnes pour 14€ maxi par personne.
Tél. 06.01.26.21.72

Mail : kayak.choignes@gmail.com

ASSOCIATION LA VALLEE CHAMARANDES-CHOIGNES

PROGRAMME 2019

- jeudi 18 avril : atelier floral
- dimanche 28 avril : marche en forêt
- samedi 1^{er} juin : puces couturières
- dimanche 25 août : vide grenier
- vendredi 18 octobre : code de la route
- septembre : voyage

Chamarandes-Choignes
Dimanche 17 mars

MARCHE GOURMANDE

de 7 KM sur le thème des **RÉGIONS GOURMANDES**

Stands de produits alimentaires de différents départements tout au long du parcours

Départ sur le parking du Lycée Edgard Pisanì à 10h30

Adultes 8€ / Enfants - 12 ans 6€
Gratuit - 5 ans

Inscriptions au 06.41.82.41.41 ou 07.81.70.72.58
marche.gourmande2019@gmail.com

Organisée par les étudiants en BTS PA du lycée Edgard-Pisanì de Choignes

MAGASIN AVEC PARKING GRATUIT

Entre la Sécurité sociale et la cité des pompiers

CHAUMONT

BIÈRES & SAVEURS Cave à bière

Plus de 400 bières du monde

Coffrets cadeaux de Bières

Paniers garnis pour tous les budgets

Caissettes, Valisettes de bières, Verres / Machines à bière, Cidres / Limonades / Sirops, Pralines belge / Terrines...

Ouvert du mardi au samedi 10h/12h - 14h/19h

C.H.C.C.
CERCLE HIPPIQUE
CHAUMONT-CHOIGNES

Cercle Hippique de Chaumont-Choignes

Dimanche 14 avril 2019
Concours officiel de dressage et un concours club à Choignes

Dimanche 23 juin 2019
Concours de saut d'obstacles avec entrée du parking des participants route du lycée.

SARL VOGT Michel et fils

Carrelage Faïence
Dallage pierre Chape fluide

2 rue de la fauconnière
52000 Chamarandes

Tél fixe : 03.25.01.25.43
Tél Michel : 06.82.19.93.71
Tél Aurélien : 06.46.15.78.44



Bulletin Communal

Bulletin d'informations communales n°68 – Mars 2019

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

L'année 2019 : les réformes continuent.

L'hiver est passé, les beaux jours de février vous ont peut-être donné l'occasion de retourner au jardin. Attention aux nuisances sonores qui peuvent perturber le calme du quartier. Nous vous rappelons les horaires comme chaque année dans ce numéro.

Côté commune, les travaux d'assainissement se terminent rue du Chemin de Fer. Nous avons fait un gros travail de repérage des servitudes d'assainissement sur l'ensemble du territoire. Nous inviterons prochainement tous les propriétaires à une réunion afin de coucher sur un acte administratif la situation et ainsi d'être très au courant des obligations lors des ventes tant pour les futurs acquéreurs que pour les notaires, des servitudes présentes sur les parcelles.

Côté agglomération, je vous ai fait un récapitulatif des compétences prises au 1^{er} janvier 2019 dans ce numéro. Sachez déjà que l'assainissement non collectif est désormais compétence agglo. Aussi, lorsque vous ferez des travaux sur cette filière, il vous faudra vous adresser à M. Fremann au C'Sam de même pour les diagnostics lors des ventes.

Côté État, les réformes s'enchaînent également. Les listes électorales sont maintenant nationales, centralisées par l'INSEE dans un répertoire unique. Les inscriptions sont toujours faites en mairie à n'importe quel moment de l'année et envoyées chaque mois pour traitement et recoupements, à l'INSEE par le Maire.

Les élections européennes du 26 mai expérimenteront la nouvelle procédure. Conseillers, adjoints, maire et agents sont ainsi toujours mobilisés pour la gestion de la commune.

Votre Maire,
Bernadette Retournard



État Civil

Naissances

Lenny PAINTENDRE
né le 05 janvier 2019

Décès

M. MARTIN Serge
décédé le 16/12/2018

M. SOYEUX Nathan
décédé le 06/01/2019

M. BOUDET Robert
décédé le 10/01/2019

Mme PONSOT Sylviane
décédée le 21/01/2019

Mme LEGROS Michelle
décédée le 05/03/2019

De la Davant
Au Val de Marne



Sommaire

Le mot du Maire p.1

L'info en + p.2 et 3

Vie Locale p.4

Agenda p.4



EXPLOITANT
DE CARRIÈRES
TRAVAUX PUBLICS
&
PARTICULIERS

Diffusion : 473 exemplaires
Directeur de Publication : B. Retournard
Conception : F. Raby
Comité de lecture : Marie-Ange Thomas,
Emilie Eustache, Marie-Françoise Charton
Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs
Imprimé par nos soins sur papier recyclé

L' Agenda

Mars :

Dimanche 31 mars -Théâtre Mosaïque
« Le Bal des mignons »
15 h Lycée agricole de Choignes
10€ adultes – 5€ enfants jusqu'à 14 ans
Organisé par le Comité des Fêtes

Avril :

Dimanche 21: Concours Agility à Choignes,
au terrain du club.

Mai : Cérémonie du 8 mai : rendez-vous
Aux monuments aux morts
11h00 Chamarandes
11h30 Choignes

Juin :

Samedi 8 juin : Concours de pétanque en
semi-nocturne – Terrain des Hautes
Charrières, inscription à 15h, début des jeux
à 16h
Organisé par le Comité des Fêtes.

Samedi 22 juin – Fête de la musique

Avec l'orchestre Manhattan
Concert gratuit de 20 h à 22h30
Préau de l'école de Chamarandes
Restauration (barbecue) et buvette sur
place.
Organisé par le Comité des Fêtes.

Le bruit a un effet stressant sur l'organisme. Cette nuisance fait l'objet d'un arrêté préfectoral (19 avril 1990). Son article 4 précise : « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

INFO : Etat-civil

La demande d'actes d'état-civil est gratuite.
 Attention aux sites marchands en ligne tels que « le service privé d'assistance administrative » qui fait payer ses prestations.
 Pour toute demande, vérifiez que vous êtes bien sur le site de la mairie. Pour celui de Chamarandes-Choignes, vous êtes renvoyé sur Service-public.fr et vous faites votre demande en ligne. Nous traitons ensuite cette demande.

L'Agglomération et ses compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération de Chaumont résulte de la fusion de la Communauté de communes du Bassin de Bologne, Vignory-Froncles, du Bassin-Nogentais et de la Communauté d'agglomération de Chaumont.
 Aujourd'hui l'agglomération est constituée de 64 communes et 103 délégués communautaires dont un représentant pour Chamarandes-Choignes.
 La loi NOTRe du 7 août 2015 a posé la réforme de la carte de l'intercommunalité. En Haute-Marne, les nouvelles intercommunalités ont été créées par arrêté préfectoral du 29 mars 2016 selon un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).
 Le défi posé n'est pas seulement celui des périmètres mais celui des compétences à exercer au regard de la grande diversité statutaire des communautés concernées et de l'impact financier.
 La loi impose des compétences obligatoires, trois compétences optionnelles minimum à choisir sur une liste de neuf et trois compétences facultatives minimum à choisir sur une liste de sept.
 Le cadre juridique de notre communauté est actuellement le suivant.

Compétences obligatoires :

- En matière de développement économique : actions de développement économique par la création, l'aménagement et l'entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale, plan intercommunal urbain, organisation de la mobilité ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : le programme local de l'habitat, la politique de logement communautaire, action pour des opérations d'intérêt communautaire ;
- En matière de politique de la ville : programme d'action défini par le contrat ville, développement local d'insertion économique et social dont la prévention de la délinquance ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 et délégué au SMBMA ;
- En matière d'accueil de gens du voyage : création, aménagement et entretien des aires et terrains familiaux locatifs ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés (compétence exercée depuis le 1^{er} janvier et déléguée au SDED 52 depuis le 1^{er} janvier 2018. (suite page 3...)

Compétences optionnelles : exercées depuis le 1^{er} janvier 2018

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Construction, aménagement et gestion culturels et sportifs d'intérêt communautaires. Aujourd'hui il s'agit du futur complexe Palestra, de la base de loisirs nature de Choignes, et le Pôle Sports Loisirs de Biesles (PSLB);
- L'action sociale d'intérêt communautaire. A ce jour sont pris en compte, le portage des repas, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), les micro-crèches de Villiers le Sec et Froncles, les résidences d'autonomie seniors Marpa de Froncles et Jacques Weil de Chaumont.

Compétences facultatives :

- Les sentiers de randonnées et pistes cyclables en lien avec le développement touristique.
- La santé : portage de toutes études, projets, équipements visant à pérenniser l'offre de soins sur le territoire ;
- Participation à la mission locale ;
- La fourrière animale ;
- La compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire avec le service des écoles, les cantines et accueil pendant le temps scolaire, et les animations extrascolaires.
- Le tourisme fluvial avec la construction, l'entretien, le fonctionnement des haltes nautiques et haltes pique-niques situées dans la communauté le long du canal.

En matière scolaire, il reste à la commune les murs, les grosses réparations et l'entretien du bâtiment, les fluides, les assurances, l'alarme et la protection incendie.

A noter depuis le 1^{er} janvier, la prise de compétence par l'agglomération de Chaumont du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et pour le 1^{er} janvier 2020 la prise de la compétence eau et assainissement.
 Désormais les zones relevant du SPANC devront s'adresser au C'Sam pour les contrôles et les projets de travaux sur les filières. D'autre part la création d'un service dédié (personnel, logiciel) pour cette compétence, a amené le vote d'une redevance de service public d'assainissement non collectif pour un montant de 23,29 € HT avec TVA à 10 % pour le suivi des 2 569 filières hors ville de Chaumont et 752 à Chaumont.



MARTINS MARIO GARAGE AD EXPERT

VENTE DE VEHICULES VN - VO 

DEPANNAGE - ENTRETIEN REPARATION TOUTES MARQUES

CHEMIN DES JARDINS - 52000 CHOIGNES
TÉL. 03.25.01.12.10 - FAX : 03.25.03.28.43
 www.autochoignes.multimarque.fr autochoignes@orange.fr

Bientôt le printemps. Les oiseaux chantent ... et les petites herbes poussent !

Nous vous rappelons que la commune s'est engagée dans une démarche de non utilisation de pesticides chimiques (produits phytosanitaires dans un langage plus nuancé).
 Notamment, nous n'utilisons plus d'herbicides, produits destinés à détruire les herbes indésirables ...

Aujourd'hui cette démarche est devenue une obligation réglementaire. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage de tout pesticide chimique sur une grande partie des espaces ouverts au public (voiries, espaces verts et promenades) et à compter du 1^{er} janvier 2019, leur vente est interdite aux particuliers.

Chacun doit donc apprendre à supporter la présence d'herbes. Il faut également s'approprier de nouvelles techniques d'entretien. Et ce n'est pas simple. La commune doit par exemple davantage anticiper, ne pas attendre que les herbes soient trop grandes pour les détruire ou les limiter. De votre côté, merci d'être indulgents, patients ... et peut-être de donner un petit coup de main pour arracher les plantes indésirables sur vos trottoirs ...

Au final, ce sera différent. Mais c'est pour le bien de tous, petits et grands, aujourd'hui et demain.